Accusé d’agressions sexuelles, le parolier Yohann Malory contre-attaque : «Dans cette affaire ma seule erreur, et je l’assume, c’est d’avoir versé du MDMA dans le verre d’une jeune femme à son insu» (MàJ : Placé en GAV)

10/03/2021 à 18h22



10/03/21

Quatre plaintes visent le parolier à succès Yohann Malory, 36 ans. Elles ont été déposées par plusieurs jeunes femmes qui ont croisé sa route durant leur carrière. À la suite de ces plaintes, le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour agression sexuelle. C’est dans ce cadre procédural que Yohann Malory a été placé en garde à vue mercredi matin au siège de la police judiciaire parisienne.

Contacté, M^{e} Antoine Vey, l’avocat du parolier qui assiste son

client durant ses auditions, n’a pas pu répondre à nos sollicitations.

[…]

Le Point

01/02/21

Auteur pour Louane, Jenifer ou Johnny Hallyday, l’artiste porte plainte pour dénonciation calomnieuse. Il s’explique pour la première fois, en exclusivité pour Le Parisien – Aujourd’hui en France.

Il n’avait pas encore parlé. Cette fois, Yohann Malory s’explique et riposte. **A 35 ans, celui qui est l’un des paroliers fétiches de la variété française, auteur de chansons pour Louane, Jenifer, M. Pokora ou encore Johnny Hallyday se retrouve dans la tourmente**. Comme nous l’avions révélé en novembre dernier, l’artiste fait l’objet d’une enquête préliminaire **pour agressions sexuelles après quatre plaintes de jeunes femmes contre lui.**

« Au regard des nombreux témoignages concordants sur les agissements du mis en cause, nous attendons que la justice en tire rapidement les conséquences », insistent Yassine Bouzrou et Lydia Djebaili, qui défendent les victimes. De son côté, Yohann Malory, défendu par l’un des ténors du barreau, Antoine Vey, contre-attaque et porte plainte à son tour pour dénonciation calomnieuse. Il n’a pas encore été entendu par la police et s’exprime pour la première fois.

Le Parisien : Les accusations sont graves : une jeune femme affirme avoir subi une agression sexuelle après avoir été droguée…

Yohann Malory : Ce sont de fausses accusations, des mensonges. Il n’y a jamais eu la moindre agression sexuelle sur cette jeune femme comme sur d’autres. Dans cette affaire ma seule erreur, et je l’assume, c’est d’avoir versé du MDMA *(NDLR : l’équivalent de l’ecstasy)* dans le verre d’une jeune femme à son insu […]

La suite de l’ITW sur Le Parisien